



L'ETOILE

Les Fervents Pêcheurs de L'Etoile
12, rue Jules Verne - Mairie de L'ÉTOILE - 80830 L'ÉTOILE
Tél. : 03-22-51-22-13 (tel:03-22-51-22-13) - Email : familypruvost@outlook.be (mailto:familypruvost@outlook.be)

Fiche APPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Etangs : 9 hectares

- Les Creuillères
- Les Tourbières
- Etang du petit Marais
- Bassin à truites

Membres du bureau

Président

PRUVOST Laurent

Vice-Président

LEBAS Geoffrey

Trésorier

PRUVOST Maryline

Secrétaire

DUVAL Sébastien

Types de pêche pratiqués

- 💡 Pêche aux blancs
- 🐟 Pêche aux carnassiers
- 🎣 Pêche à la carpe de jour
- 鱽 Pêche aux salmonidés

Services

- 🏟 Aire de pique-nique

Présentation

L'association "Les Fervents Pêcheurs de L'Etoile" vous propose de pêcher dans de nombreux étangs. Vous pourrez y pratiquer tout type de pêche : blanc, carnassier, carpe et truite.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'APPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	114.00€	92.30€	27.00€	42.00€	8.00€	17.00€	36.50€

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

NP PÊCHE/ Le Relais des Etangs - Mr Pascal Newstead - 84, Rue Guy Dovergne - 80132 Mareuil Caubert - 06-80-78-02-92

O K'féo - Mr Caron - 133, rue Jules Verne - 80830 L'ETOILE - 0322095173



L'ETOILE

Les Fervents Pêcheurs de L'Etoile
12, rue Jules Verne - Mairie de L'Étoile - 80830 L'ÉTOILE
Tél. : 03-22-51-22-13 (tel:03-22-51-22-13) - Email : familypruvost@outlook.be (<mailto:familypruvost@outlook.be>)

Fiche Parcours

Etang du petit marais



Ce parcours est réciproitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 1.3 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche à la carpe de jour



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche à 3 lignes autorisées, dont 2 aux carnassiers.

Heures d'accès aux étangs :

mai, juin, juillet et août : 6 heures

septembre : 7 heures

octobre : 8 heures

novembre, décembre et janvier : de 9 heures à 17 heures

février : de 8 heures à 17 heures

mars et avril : 8 heures

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

- **Poissons présents :**

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre

- **Techniques de pêche :**

Pêche à la carpe de jour, Pêche au coup et à l'anglaise, Pêche au mort manie, Pêche au vif, Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs, Pêche aux leurres cuillers, Pêche en batterie